



Nogent-sur-Seine

Passionnement

L'Adjointe au Maire déléguée à
l'Éducation et au Restaurant Scolaire

aux

Maires des communes rattachées aux
écoles primaires de Nogent-sur-Seine

Direction : Education-Restaurant Scolaire, Sport et Santé

Service : Education

Références : M.D./J-M.B./J-C.F./A.Q.

Téléphone : 03 25 39 42 02

Courriel : education@nogentsurseine.fr

Nogent-sur-Seine, le 22 avril 2024

Objet : Augmentation des tarifs de la restauration scolaire et mise en place du Pass'Écolier.

Mesdames, Messieurs les Maires et Chers collègues,

Les augmentations des coûts des denrées alimentaires et des fluides nous ont conduits à revoir tous les tarifs de la restauration scolaire. A titre d'exemple, depuis 2021, le repas des élèves inscrits dans les écoles primaires de Nogent-sur-Seine et domiciliés dans une commune extérieure était facturé 3,95€. En 2024 il a augmenté de 11,9% soit 4,42€ alors que la facture de notre prestataire API a subi une hausse de 17% en l'espace d'un an. La ville de Nogent-sur-Seine prend donc à sa charge la différence afin de limiter l'impact sur le budget des familles.

La Ville œuvre depuis longtemps à la préservation du pouvoir d'achat de ses administrés. En 2011, elle a mis en place le Pass'Loisirs, chéquier destiné aux jeunes Nogentais âgés de 7 à 17 ans, ayant pour objectif de favoriser l'accès à la culture et au sport. Pour élargir son périmètre, ce dispositif vient d'être scindé en deux nouveaux chèquiers :

- le Pass'Loisirs Jeunes pour les Nogentais âgés de 11 à 20 ans et
- le Pass'Écolier.

Ce dernier s'adresse à tous les enfants, âgés de 6 à 10 ans, scolarisés dans les écoles primaires de Nogent-sur-Seine, qu'ils soient nogentais ou extérieurs à la commune. Il est valable du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante et est délivré une fois par an à chaque écolier.

Il se compose :

- d'un chèque de 5€ pour une activité culturelle au musée Camille-Claudel,
- de deux entrées au cinéma Lumière de Nogent-sur-Seine,
- de deux chèques associatifs de 7€ chacun, utilisables pour payer les frais d'inscription à une association nogentaise,
- d'un chèque de 5 leçons d'apprentissage de la natation à la piscine municipale de Nogent-sur-Seine.

Le Pass'Écolier d'une valeur de 77,32€ sera vendu en Mairie à partir du 3 juin 2024 au prix de 4€.

En élargissant le dispositif à tous les écoliers inscrits sur sa commune, la ville de Nogent-sur-Seine ne souhaite pas faire de distinction entre les élèves nogentais et non nogentais dans la mesure où ces enfants, pour une grande majorité d'entre eux, fréquentent les mêmes associations sportives nogentaises et les mêmes espaces de loisirs (cinéma, piscine, musée ...).

Ainsi, la Ville souhaite rester attractive et ce, malgré les fortes augmentations du coût de la vie.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires et Chers collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Maire déléguée à
l'Education et au Restaurant Scolaire,



Murielle DOUSSOT